

Service public de l'eau potable

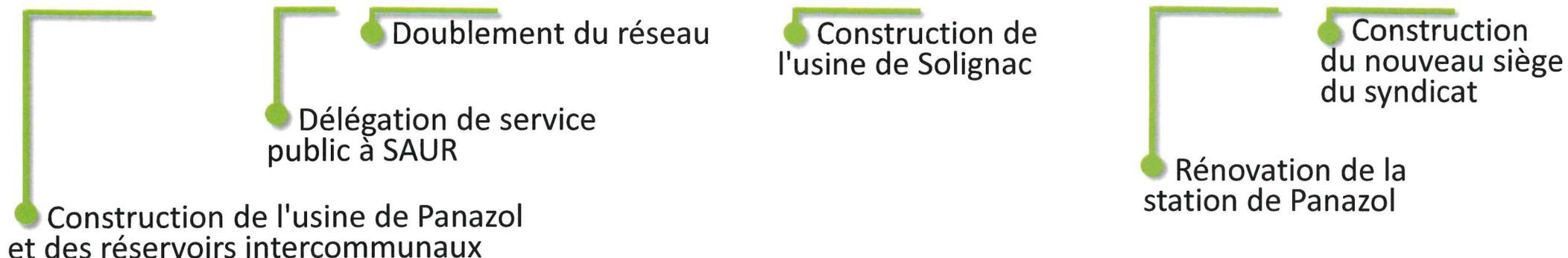
Naissance :
1956

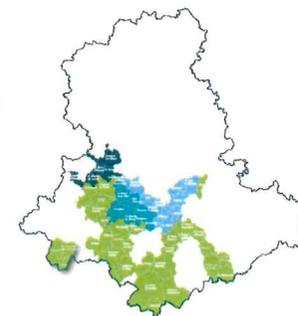
Objectif premier : **MUTUALISER** les moyens pour garantir aux habitants des territoires de l'eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité

Les communes ou EPCI, transfèrent la compétence eau potable au syndicat, **l'eau potable reste donc un service public**

E v o l u t i o n d u n o m b r e d e c o m m u n e s

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 8 | 15 | | 19 | 29 | 36 | | | 45 | 46 | | | | 50 | 53 | 56 | | |
| 1956 | 1960 | 1962 | 1964 | 1971 | 1977 | 1979 | 1982 | 1988 | 1991 | 1993 | 1997 | 2012 | 2013 | 2016 | 2018 | 2019 | 2020 |

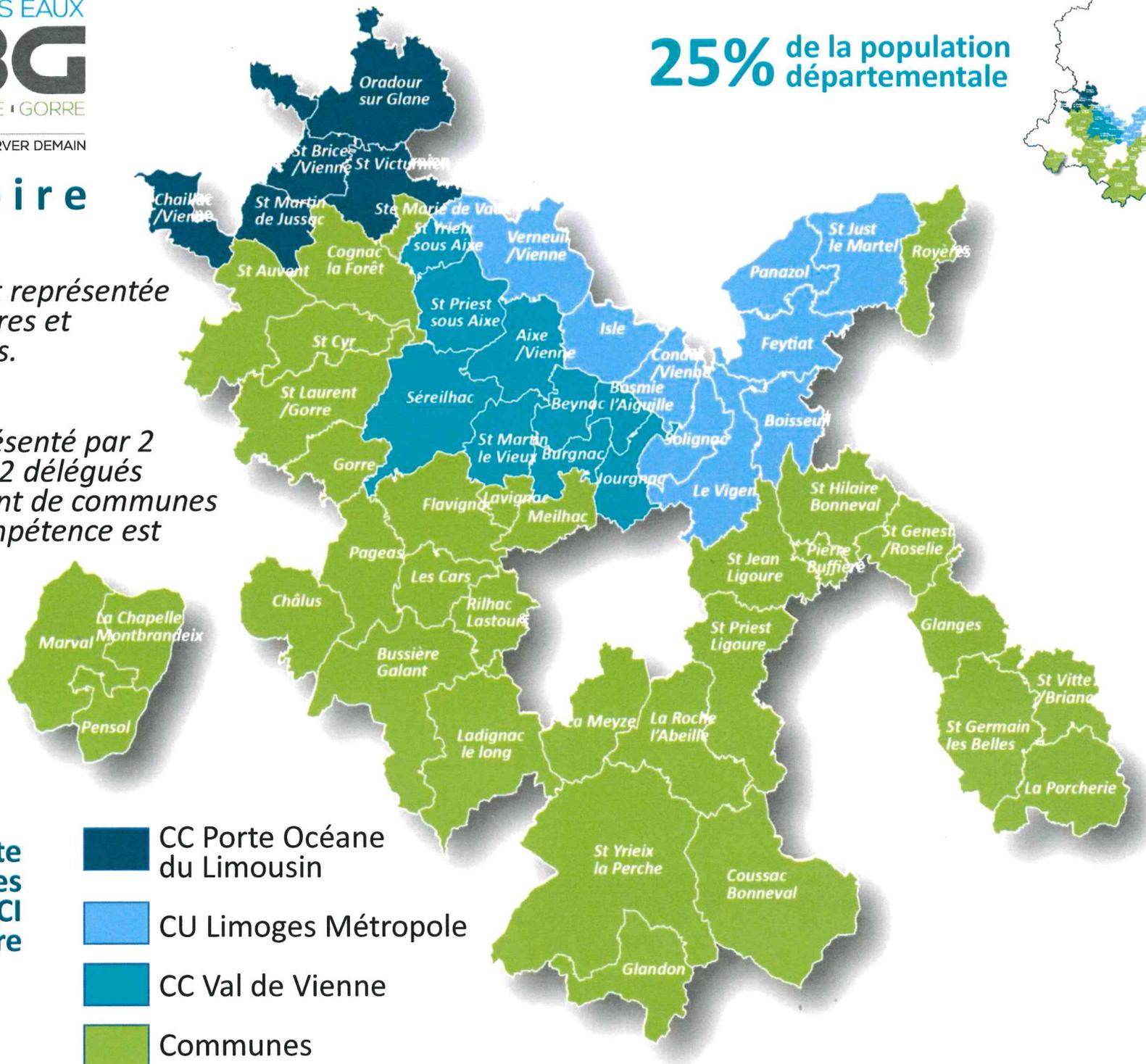




Le Territoire

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Chaque EPCI est représenté par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour autant de communes pour lesquelles la compétence est transférée.



Le Syndicat Mixte est constitué des Communes et EPCI ci-contre

- CC Porte Océane du Limousin
- CU Limoges Métropole
- CC Val de Vienne
- Communes

Fonctionnement

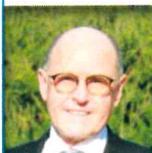


Les élus

Les vice-présidents



Jean Claude DUPUY
Saint Yrieix la Perche
1^{er} vice-président
Commission MAPA
Commission d'Appels d'Offres



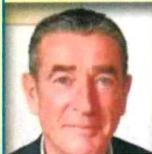
Pascal THEILLET
Communauté Urbaine
Limoges Métropole
2^{ème} vice-président
Commission des Travaux



Gaston CHASSAIN
Communauté Urbaine
Limoges Métropole
3^{ème} vice-président
Commission des Finances



Séverine DUREISSEIX
La Chapelle Montbrandeix
4^{ème} vice-présidente
Commission Consultative



Jean DUCHAMBON
Communauté de communes
Porte Océane du Limousin
5^{ème} vice-président
Commission Communication
Commission des Sites



Christian LATOUILLE
Saint Hilaire Bonneval
6^{ème} vice-président
Commission de Contrôle



Loïc GAYOT
Les Cars
7^{ème} vice-président
Commission de Dégrevement

Les membres du bureau



Georges BEAUDOU
Meilhac



Jacques BERNIS
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



André DUBOIS
Saint Yrieix la Perche



Lucien DUROUSSAUD
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



Didier LEYRIS
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



Didier MARCELLAUD
Saint Jean Ligoure



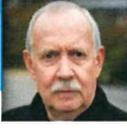
Eric PAULHAN
Communauté de communes
Val de Vienne



Philippe ROUGERIE
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



Manuel VERGER
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



André SOURY
Saint Laurent sur Gorre

Le Président

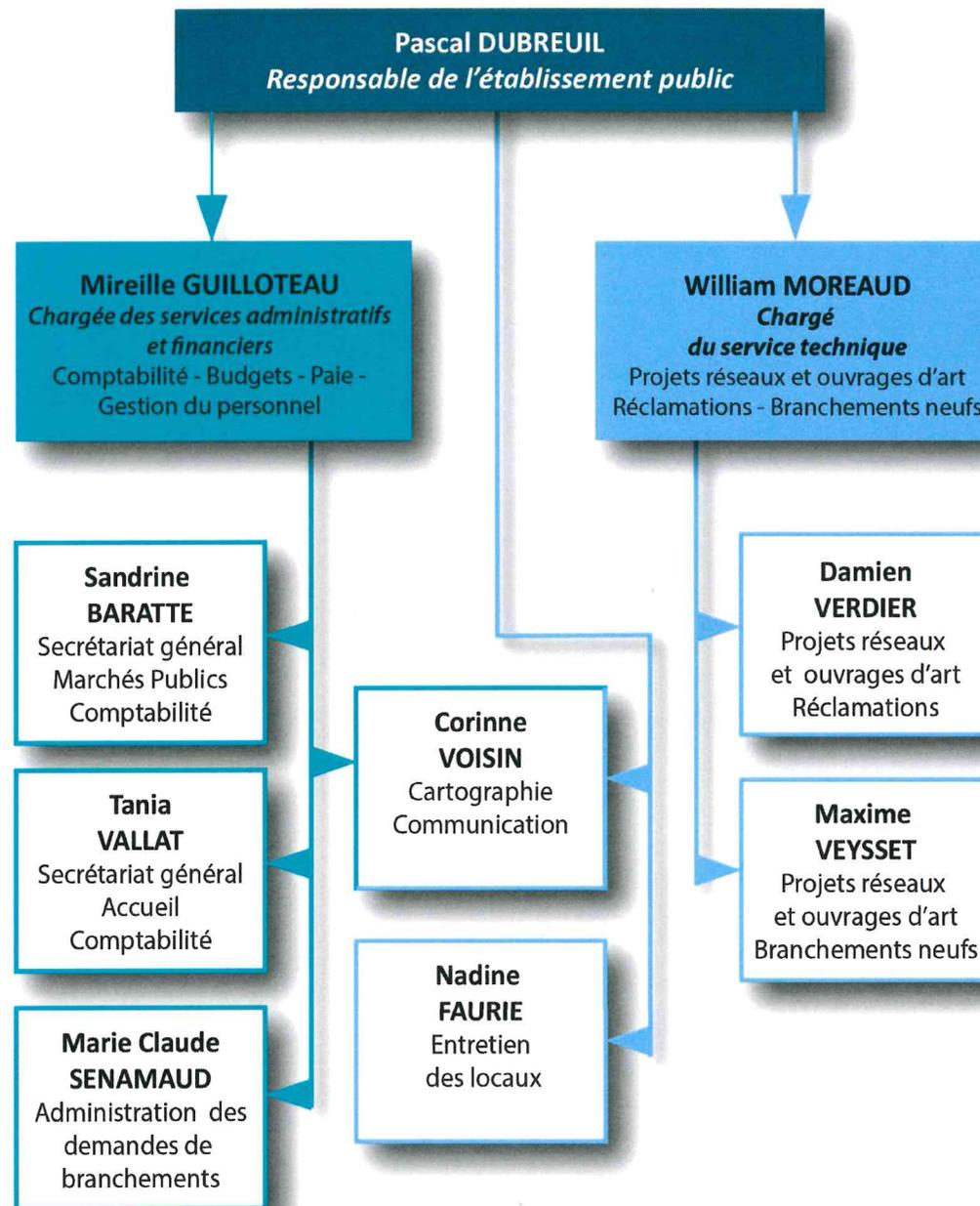


Maurice LEBOUTET
Bosmie-l'Aiguille

2020

BUREAU

Les services



Le Syndicat, il fait quoi ?

Il est **Maître d'ouvrage public** = seul propriétaire de l'ensemble des installations : de production, de stockage, de transport et de distribution d'eau potable

Il **décide des investissements** nécessaires au service

Il **finance les investissements** seul ou après avoir obtenu des aides de l'Etat, du Département et des Agences de l'Eau sous forme de subventions

Il **fixe** annuellement ses propres **tarifs** en novembre pour l'exercice de consommation suivant. Il charge le délégataire de les faire appliquer.

Il **assure la maîtrise d'oeuvre** des travaux des études d'esquisse à la réception des travaux

Il **assure et finance** lui-même **l'entretien, les réparations et la remise à niveau du patrimoine bâti.**

Il **assure le contrôle des agissements du délégataire** dans le cadre du contrat tant sur les plans technique que financier.

Il a **confié la gestion des réseaux à un délégataire, SE3R**, par contrat de délégation du service public au 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de 12 ans.



SERVICE DES EAUX
DES 3 RIVIERES
VIENNE · BRIANCE · GORRE

Le délégataire, SE3R, il fait quoi ?

Il est tenu contractuellement de :

Produire au travers des équipements mis à disposition par le Syndicat l'eau potable destinée à la consommation humaine

Régler l'ensemble des dépenses liées à l'énergie consommée et les produits utilisés pour la production

Renouveler, remplacer ou réparer tout équipement électro-mécanique défectueux

Détecter et réparer toutes les fuites signalées ou découvertes par lui

Assurer sans discontinuer le service public de l'eau potable

Installer et renouveler les compteurs des usagers

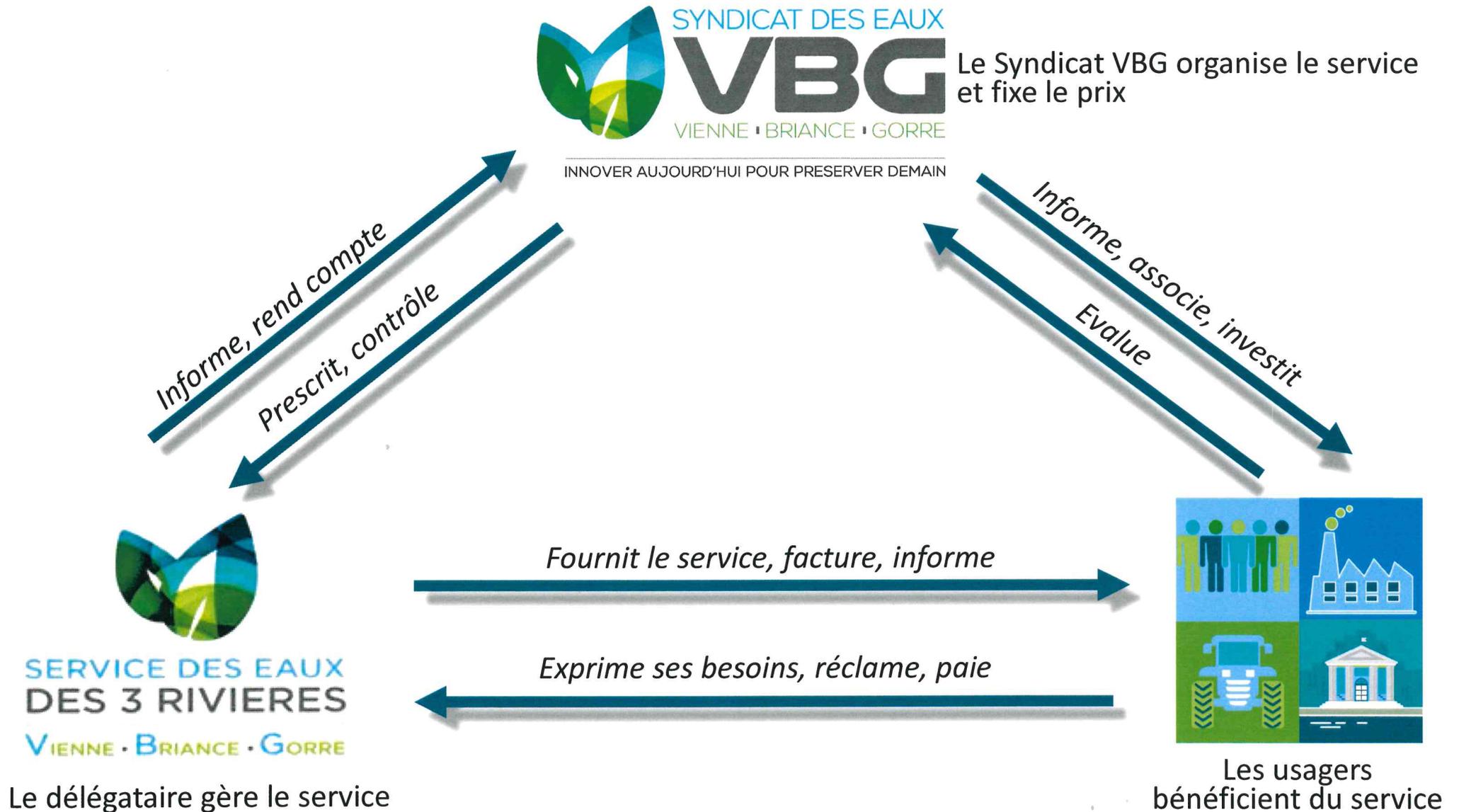
Assurer le relevé annuel des compteurs, la facturation de l'eau aux usagers, encaisser les produits et reverser la surtaxe syndicale à VBG

Informier le syndicat de tout problème dans le territoire

Assurer gracieusement, convention à l'appui, l'encaissement de la redevance assainissement et son reversement aux collectivités conventionnées

Détecter et réparer toutes les fuites signalées ou découvertes par lui

Comment cela fonctionne ?



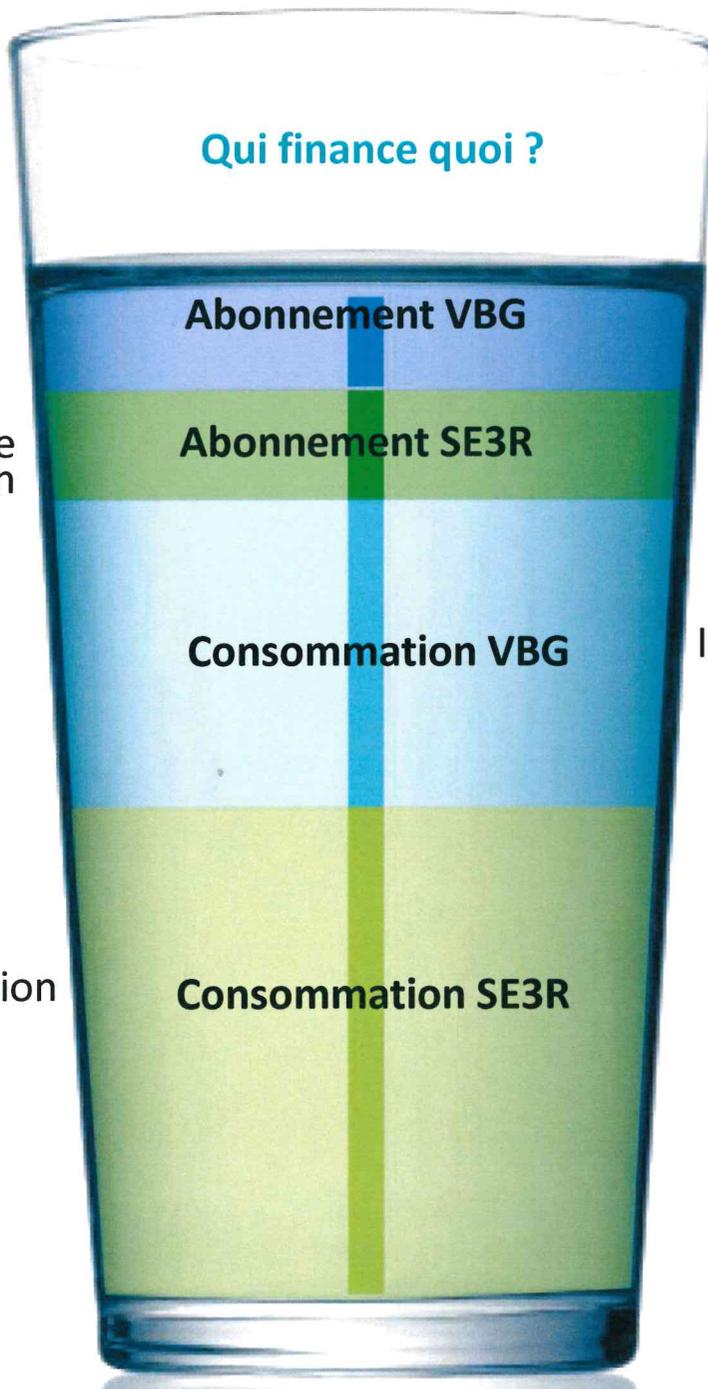
Un prix unique sur l'ensemble du territoire



SERVICE DES EAUX
DES 3 RIVIERES
VIENNE • BRIANCE • GORRE



SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN



Qui finance quoi ?

Abonnement VBG

Abonnement SE3R

Consommation VBG

Consommation SE3R

Gestion clientèle
Facturation

Exploitation

Maîtrise d'œuvre des travaux
Instruction des demandes
de raccordement
Fonctionnement du service

Investissements

Qui encaisse quoi ?

% / Prix HT m³
selon les agences de l'eau

7,20% 6,95%

8,99% 8,55%

23,98% 22,83%

41,26% 39,27%



agence de l'eau
Loire-Bretagne



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Taxes et redevances

18,57% 22,49%